

Foire aux questions - Parcours d'immatriculation des DISI

Informations sur le processus de demande

Que dois-je faire pour présenter une demande?

Cliquez sur le lien suivant : https://nanb.alinityapp.com/Account/Login? als culturechoice=FR-CA

Comment dois-je payer les frais de traitement de ma demande?

Les frais de dossier vous seront facturés une fois que vous aurez déposé votre candidature. Si vous êtes en relation avec le service d'orientation des DISI du gouvernement du Nouveau-Brunswick pour obtenir une aide financière, veuillez l'indiquer sur le formulaire de demande. Si votre candidature est approuvée par le service d'orientation des DISI du Nouveau-Brunswick, vous ne serez pas facturé(e).

Les candidats et candidates qui ont l'intention de présenter une demande à l'AIINB doivent d'abord s'inscrire auprès du service d'orientation du personnel infirmier formé à l'étranger du gouvernement du Nouveau-Brunswick à <u>ieniefnavigation@gnb.ca</u> en prenant soin d'indiquer « Programme de soutien aux DISI » dans la ligne d'objet. Après l'examen des candidatures par l'équipe du service d'orientation, les personnes admissibles auront accès à une variété de soutiens financiers pour la validation des diplômes ainsi qu'à de l'aide du gouvernement du Nouveau-Brunswick pour les procédures d'immigration et la recherche d'un emploi.

Comment dois-je procéder pour faire transférer mon rapport du SNEI?

L'AIINB ne peut pas faire de commentaires sur les procédures du SNEI. Vous pouvez consulter la <u>Foire aux</u> questions du SNEI et contacter directement le SNEI.

Puis-je obtenir une aide financière pour le processus de demande d'immatriculation?

Les candidats et candidates qui ont l'intention de présenter une demande à l'AIINB doivent d'abord s'inscrire auprès du service d'orientation du personnel infirmier formé à l'étranger du gouvernement du Nouveau-Brunswick à <u>ieniefnavigation@gnb.ca</u> en prenant soin d'indiquer « Programme de soutien aux DISI » dans la ligne d'objet. Après l'examen des candidatures par l'équipe du service d'orientation, les personnes admissibles auront accès à une variété de soutiens financiers pour la validation des diplômes ainsi qu'à de l'aide du gouvernement du Nouveau-Brunswick pour les procédures d'immigration et la recherche d'un emploi.

Puis-je obtenir un remboursement si je décide de demander mon immatriculation ailleurs?

L'AIINB recommande de présenter une demande uniquement dans la province ou le territoire où vous avez l'intention de travailler. Les frais de traitement des demandes de DISI ne sont pas remboursables. Pour en savoir davantage sur les coûts, veuillez cliquer sur le lien suivant :

https://www.nanb.nb.ca/candidatures-des-diplomees-a-letranger/?lang=fr



Quels documents dois-je inclure dans mon dossier de demande?

Vous devez remplir les documents suivants :

- Demande d'immatriculation à l'AIINB
- Attestation d'actualité de votre pratique
- Questions de déclaration
- Certains formulaires de compétence linguistique, le cas échéant (veuillez consulter la page sur la compétence linguistique pour plus d'informations).
- Vérification du casier judiciaire

En quoi consiste la procédure de vérification du casier judiciaire?

Les attestations de vérification du casier judiciaire ont une validité de seulement six mois. Vous devez donc attendre que l'AIINB vous demande ce document avant de l'envoyer.

Vous devez fournir une attestation des autorités de tous les pays où vous avez vécu ou travaillé au cours des cinq dernières années. Vous pouvez transmettre une vérification de casier judiciaire à jour par le biais de CSI Screening. Allez sur www.csiscreening.com, remplissez le formulaire de vérification de casier judiciaire s'appliquant à votre cas (vérification internationale ou canadienne) et indiquez « NANB » (AIINB) en tant qu'organisation destinataire. Votre attestation de vérification du casier judiciaire doit être transmise directement par CSI à disiapplications@aiinb.nb.ca. Lorsqu'une vérification de casier judiciaire est réalisée ailleurs, le résultat original doit être envoyé par courrier directement à l'AIINB.

Si vous habitez aux États-Unis, CSI founit des attestations pour un seul État. Les attestations nationales sont généralement délivrées par le FBI. Vous pouvez demander des informations supplémentaires à disiapplications@aiinb.nb.ca.

Si vous choisissez une autre méthode pour soumettre une attestation de casier judiciaire, vous devez vous assurer que l'original est envoyé directement à <u>disiapplications@aiinb.nb.ca</u> ou posté directement à l'AIINB n'accepte pas les attestations transmises directement par une candidate ou un candidat.

Puis-je envoyer les documents devant accompagner ma demande par courriel?

L'AIINB n'accepte pas que les documents suivants soient présentés par une candidate ou un candidat :

- Rapport du SNEI
- Vérification du casier judiciaire
- Relevés de formation infirmière
- Résultats du NCLEX-RN

N'envoyez pas ces documents par courriel, car ils ne seront alors pas ajoutés à votre dossier de candidature. Ces documents doivent provenir directement de l'organisme compétent.

S'il s'avère que des informations ou des documents supplémentaires sont nécessaires pour prendre une décision sur votre demande, l'équipe de gestion des DISI à l'AIINB vous contactera directement.